

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 19 décembre 2020

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. NAHOUM, Mme GAY, M. GONTARD, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme HADDAOUI, M. FOURNIER, Mme LEFEVRE, M. TUMMINO, Mme CORCORAL, M. GIORGIS, Mme LABROT, M. DE BENITO, Mme MAZARI - ALLEL, M. BLUY, Mme GAILLARDET, M. DESHAYES, Mme PORTEFAIX, M. BELHADJ, Adjoint au Maire.

M. SIMELIERE, Mme LEPAGE, Mme GAGNIARD, M. PEYRE, M. QUENNESSON, Mme TEXTORIS, Mme MAZZITTELI, M. HOKMAYAN, Mme LICHIERE, M. ROCCI, Mme ABEL RODET, Mme BOUHASSANE, M. VALLEJOS, Mme WALDER, Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, Mme PERSIA, M. RUAT, Mme BAREL, M. RENOUARD, M. BORDAT, M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, M. BISSIERE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme CLAVEL par Mme MAZARI - ALLEL
M. BEYNET par Mme LABROT
Mme BERTRAND par M. MARTINEZ - TOCABENS
M. PETITBOULANGER par Mme HELLE
M. AUTHEMAN par M. NAHOUM
Mme MESLIER par Mme RIGAULT
Mme LAGRANGE par M. CERVANTES
Mme ROCHELEMAGNE par M. BISSIERE

ETAIT ABSENTE :

Mme MINNSEN

xxx

La séance est ouverte à 9H30 par Mme le Maire, Présidente.

xxx

Mme le Maire, Présidente rend hommage à M. Valéry GISCARD D'ESTAING, ancien Président de la République, et fait observer une minute de silence.

xxx

Désignation du Secrétaire de Séance -

Mme le Maire, Présidente propose la candidature de **Mme TEXTORIS** comme Secrétaire de Séance.

Mme TEXTORIS est désignée comme Secrétaire de Séance.

Ont voté contre : M. CERVANTES, Mme LAGRANGE représentée par M. CERVANTES.

xxx

Adoption du compte-rendu analytique :

Le compte-rendu analytique de la précédente séance du **28 novembre 2020** est **ADOPTÉ**.

Ont voté contre : M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par M. CERVANTES.

xxx

Mme le Maire, Présidente informe l'Assemblée de 2 nouvelles délibérations portées à l'ordre du jour de la séance, conformément à la procédure d'urgence prise en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

xxx

1 - FINANCES - BUDGET : 01 - Vœu du Conseil Municipal relatif à la compensation des pertes de recettes par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID19. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **EMET le vœu** que l'Etat compense la perte de recettes tarifaires subie durant le confinement du printemps et le reconfinement de fin d'année, afin que la Ville d'Avignon puisse d'une part disposer d'une capacité d'autofinancement à même de lui permettre de s'engager dans le plan de relance, et, d'autre part, de demeurer au rendez-vous de la solidarité avec les plus fragiles.

- **PREND ACTE** -

2 - FINANCES - BUDGET : I - Approbation du Budget Primitif 2021 du Budget Principal - Etalement de charges liées à la COVID19. M. Joël PEYRE, Rapporteur.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget primitif, toutes sections confondues, pour le Budget principal, la somme de 229 002 316 € en recettes et en dépenses ;
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
 - **APPOUVE** les autorisations de programme (AP) pour un montant 28 496 123,95 € au titre de l'exercice 2021 ;
 - **ADOpte** la subvention d'équilibre du Budget principal au bénéfice du budget annexe Locations Commerciales pour un total de 328 083 € au titre de l'exercice 2021 conformément à l'alinéa 2 de l'article L2224-2 du CGCT ;
 - **ADOpte** la subvention d'équilibre du Budget principal au bénéfice du budget annexe Restauration Scolaire pour un total de 1 125 761 € correspondant au déficit prévisible de l'exercice 2021 ;
 - **ADOpte** la subvention d'équipement du Budget principal à verser au budget annexe Restauration Scolaire pour 556 440 €. Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, cette subvention est à enregistrer en investissement dès lors qu'elle répond à la définition d'une subvention d'équipement versée et vient financer une immobilisation identifiée (qui le sera en 2021) ;
 - **ADOpte** la subvention d'équilibre du Budget principal au bénéfice du budget annexe Activités Aquatiques pour un total de 4 358 124 € correspondant au déficit prévisible de l'exercice 2021 (2 670 770 € pour les Piscines et 1 687 354 € pour le Stade Nautique) ;
 - **ADOpte** la subvention d'équipement du Budget principal à verser au budget annexe Activités Aquatiques pour 600 000 € au titre de l'exercice 2021. Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, cette subvention est à enregistrer en dépense d'investissement dès lors qu'elle répond à la définition d'une subvention d'équipement versée et vient financer une immobilisation identifiée : la réhabilitation du Stade Nautique (coût total de plus de 16 millions d'euros) ;
 - **ADOpte** le versement au CCAS d'Avignon d'une subvention de fonctionnement de 7 452 000 € au titre de l'exercice 2021, sur le chapitre 65 et le compte 657362 ;
 - **ADOpte** le versement au SDIS d'une subvention de fonctionnement de 4 174 801 € au titre de l'exercice 2021, sur le chapitre 65 et le compte 6553 ;
 - **ADOpte** le versement à l'Ecole Supérieure d'Art Avignon d'une subvention de fonctionnement de 1 498 912 € au titre de l'exercice 2021, sur le chapitre 65 et le compte 657363 ;
 - **ADOpte** le versement à Avignon Tourisme d'une subvention de fonctionnement de 777 000 € au titre de la DSP Tourisme pour l'exercice 2021, sur le chapitre 65 et le compte 6574 ;
 - **ADOpte** la provision à hauteur de 500 000 € relatif aux intérêts 2021 de l'emprunt à risque avec la Deutsche Bank ;
 - **ADOpte**, sur le Budget Principal, l'étalement de charges liées à la gestion de la crise sanitaire de la COVID19 pour un montant de 1 500 000 € sur une durée de 3 ans (2020 à 2022) ;
 - **APPROUVE** le recours en cas de nécessité à la ligne de trésorerie du Budget Principal de la Ville pour les budget annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et à la ligne de trésorerie du Budget annexe des Activités Aquatiques pour le Budget principal ;
 - **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER représentée par Mme RIGAULT, M. BORDAT, M.

CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par M. CERVANTES. Se sont abstenues : Mme PERSIA, Mme BAREL.

3 - FINANCES - BUDGET : II - Approbation du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe de la Chambre Funéraire. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** le budget primitif, toutes sections confondues, pour le budget annexe de la Chambre Funéraire, la somme de 150 844 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER représentée par Mme RIGAULT, M. BORDAT. Se sont abstenus : M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par M. CERVANTES, Mme PERSIA, Mme BAREL.

4 - FINANCES - BUDGET : III - Approbation du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe des Locations Commerciales. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** le budget primitif, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Locations Commerciales, la somme de 960 983 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER représentée par Mme RIGAULT, M. BORDAT. Se sont abstenus : M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par M. CERVANTES, Mme PERSIA, Mme BAREL.

5 - FINANCES - BUDGET : IV - Approbation du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe du Crématorium. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** le budget primitif, toutes sections confondues, pour le budget annexe du Crématorium, la somme de 758 570 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER représentée par Mme RIGAULT, M. BORDAT. Se sont abstenus : M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par M. CERVANTES, Mme PERSIA, Mme BAREL.

6 - FINANCES - BUDGET : V - Approbation du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe de la Restauration Scolaire. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le budget primitif, toutes sections confondues, pour le budget annexe de la Restauration Scolaire, la somme de 3 943 253 € en recettes et en dépenses ;
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
 - **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTÉ** - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER représentée par Mme RIGAULT, M. BORDAT. Se sont abstenues : Mme PERSIA, Mme BAREL.

7 - FINANCES - BUDGET : VI - Approbation du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe des Activités Aquatiques. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le budget primitif, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Activités Aquatiques, la somme de 7 787 224 € en recettes et en dépenses ;
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
 - **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTÉ** - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER représentée par Mme RIGAULT, M. BORDAT, M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par M. CERVANTES. Se sont abstenues : Mme PERSIA, Mme BAREL.

8 - FINANCES : Vote des taux de taxes foncières et de taxe d'habitation pour l'année 2021. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les taux à appliquer, pour l'année 2021, pour chaque taxe comme suit : Taxe foncière sur les propriétés bâties : **27,31%** ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **58,77%** ;
 - **AUTORISE** le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTÉ** - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER représentée par Mme RIGAULT, M. BORDAT.

9 - PRÉVENTION - SÉCURITÉ : Convention conclue entre l'ANTAI et la Ville d'Avignon pour l'émission et le suivi des Forfaits de Post Stationnement. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** les termes de la présence convention conclue avec l'ANTAI
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention dite cycle complet avec l'ANTAI pour l'émission et le suivi des avis FPS,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces complémentaires afférente à ce dossier.

- ADOPTE -

10 - ACTION SOCIALE - FINANCES : Convention entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Avignon relative aux modalités de versements de la subvention municipale - Autorisation de signer. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le principe d'un versement mensuel d'un douzième au CCAS de la subvention municipale

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE -

11 - DOMAINE - PRIVÉ : Avenant n°1 au bail commercial BC 2014000578 avec Monsieur Giovanni TAORMINA pour un local de stockage situé dans l'ensemble immobilier dénommé La Manutention - Fixation du loyer. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au bail commercial BC2014000578 en date du 1^{er} octobre 2014 au profit de la société Atelier Restauration Peinture - Giovanni TAORMINA ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer dont le siège se situe 8 rue Guillaume Puy à Avignon pour la mise à disposition d'un local de stockage situé dans le Centre Artisanal de la Manutention,

- **FIXE** le loyer annuel à 2 184 € HT soit 182 € HT par mois,

- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 75, compte 752, fonction 71,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- ADOPTE -

12 - SPORTS : Avenants aux conventions d'objectifs fixées entre la Ville et les clubs sportifs conventionnés - Versement du 1er acompte de la subvention 2021. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes des avenants avec les associations conventionnées, ci joints ; ainsi que de la convention entre la Ville et le Club Avignon Sports Loisirs «CASL »,

- **DECIDE** le versement des premiers acomptes de la subvention 2021, aux clubs sportifs conventionnés,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65, article 65748,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

M. FOURNIER quitte la salle au cours de la présentation des rapports N°12 & 13 et ne participe pas à leur vote.

- ADOPTE -

13 - DOMAINE PUBLIC : Conditions de mise à disposition d'un local communal au profit de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Rugby. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention d'occupation précaire du domaine public communal avec la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Rugby dont le siège est situé 579 avenue Jean Moulin 83220 LE PRADET, représentée par Monsieur Henri MONDINO en sa qualité de Président ou toute personne physique pouvant s'y substituer pour un local situé 470 avenue Pierre de Coubertin,

- **FIXE** le montant de la redevance annuel à 33 948 euros TTC, soit 90 € par m² par an

- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 75, compte 752, fonction 025,

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir y compris les potentiels avenants.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par M. CERVANTES.

M. FOURNIER rejoint l'Assemblée avant la présentation du rapport N°14.

14 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Conventions d'acomptes 2021 aux associations culturelles conventionnées. M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de conclure une convention d'acompte sur subvention 2021 avec les associations susmentionnées,

- **IMPUTE** ces dépenses sur le compte 65748 ligne 331,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les conventions correspondantes et toutes pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

15 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Fixation des tarifs de la restauration scolaire du collège Viala à compter du 1er janvier 2021 - Application de la convention avec le Conseil Départemental de Vaucluse. M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** l'application à compter du 1^{er} janvier 2021 des tarifs décidés par le Conseil départemental de Vaucluse pour les usagers de la restauration du Collège Viala.

- **ADOpte** -

16 - ENSEIGNEMENT : Intention de candidature Ville Amie des Enfants et partenariat avec UNICEF France. M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à confirmer à UNICEF France le souhait d'Avignon de devenir Ville Candidate au titre Ville amie des enfants.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUEAU, Mme MESLIER représentée par Mme RIGAULT, M. BORDAT.

17 - AMÉNAGEMENT MOBILITÉ : Pôle d'Echange Multimodal d'Avignon Centre - Avenant n°1 à la convention de financement des études de projet et des travaux de réalisation. M. Fabrice MARTINEZ - TOCABENS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de financement des études de projet et des travaux de réalisation du Pôle d'échanges multimodal d'Avignon Centre,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 23, compte 238, opération 2017OP0093,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- **ADOPTE** -

18 - FINANCES : Fonds d'aide municipal «Tous à Vélos». M. Fabrice MARTINEZ - TOCABENS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux bénéficiaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 6574,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

19 - STATIONNEMENT - SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL : Exonération des droits de stationnement sur voirie. M. Fabrice MARTINEZ - TOCABENS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'exonérer totalement des droits de stationnement payant tous les usagers des voies de stationnement sises dans l'intra-muros tous les mercredis et samedis, du 28 novembre au 16 décembre 2020 ainsi que le vendredi 4 décembre. Ce dispositif s'appliquera également pour les vacances scolaires du samedi 19 décembre 2020 au samedi 2 janvier 2021,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

20 - CRISE SANITAIRE : Crise sanitaire de la COVID - Soutien aux opérateurs économiques. Mme Laurence LEFEVRE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** pour toute somme due des périodes du 17 mars au 11 mai 2020 et du 30 octobre au 1^{er} décembre 2020, la remise gracieuse ou la non-facturation au bénéfice des titulaires « SAS Cars Lieutaud » pour un montant de 23 333,33 € et « Laurent THEOPHILOS » pour un montant de 4 000,00 € (nnexte 2),
- **DECIDE** pour toute somme due au titre de l'année 2020, la remise gracieuse ou la non-facturation au bénéfice du « Relais de Provence » pour un montant de 397,48 € et des titulaires « occupations diverses » pour un montant de 19 690,00 € (annexes 3 et 4),
- **DECIDE** pour toute somme due au titre de l'année 2020, la remise gracieuse ou la non-facturation au bénéfice des commerçants disposant d'un étalage au droit de leur

établissement pour un montant total évalué à 29 390,87 € identifiés dans le tableau joint en annexe 1,

- **DECIDE** pour toute somme due au titre de l'année 2020, la remise gracieuse de la somme de 66 000€ au bénéfice de la société CLEAR CHANNEL, titulaire de la convention d'occupation du domaine public de l'affichage municipal,

- **DECIDE** pour toute somme due des périodes du 1^{er} janvier au 14 mars 2020, la remise gracieuse ou la non-facturation au bénéfice des commerçants disposant d'une terrasse pour un montant total évalué à 35 490,80 € joint en annexe 5,

- **DECIDE** l'annulation des factures et la non-facturation des sommes dues, le cas échéant, en référence aux périodes susvisées,

- **DECIDE** le remboursement des factures déjà acquittées,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **ADOPTE** -

21 - ESPACE PUBLIC : Règlement Local de Publicité - Prescription de la révision, définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.

Mme Laurence LEFEVRE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PRESCRIT** la révision du Règlement Local de Publicité sur le territoire d'Avignon selon les objectifs définis ci-dessus,

- **APPROUVE** les modalités de concertation définies ci-dessus,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

22 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Appel à projets partenarial "Court-Circuit" phase 2 avec le Grand Avignon - Attribution des subventions aux associations.

M. Loïc QUENNESSON, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à 4 associations, l'attribution de subventions pour un total de 8 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe,

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65748,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- **ADOPTE** -

23 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Approbation de l'avenant n°2 à la convention avec l'association Semailles.

M. Loïc QUENNESSON, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 8 000 € pour l'année 2020 à l'association SEMAILLES,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65, compte 6574,

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER représentée par Mme RIGAULT, M. BORDAT.

24 - ATTRACTIVITÉ ECONOMIQUE : Zone Franche Urbaine - Territoire Entrepreneur : Soutien au dispositif "CitésLab". M. Claude TUMMINO, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de contribuer au développement du dispositif CitésLab par le versement d'une subvention de 3 000 euros,
- **IMPUTE** cette subvention sur le chapitre 65, compte 6574,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elue(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER représentée par Mme RIGAULT, M. BORDAT.

25 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Attribution de subvention à l'association « Club Hôtelier ». M. Claude TUMMINO, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à l'association « Club hôtelier d'Avignon », l'attribution d'une subvention de 2 500 €,
- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec l'association « Club Hôtelier d'Avignon »,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

26 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Commerces de détail et commerces et réparation d'automobiles et de motocycles - Dérogation à la règle du repos dominical au titre de l'année 2021. M. Claude TUMMINO, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'octroi de dérogations au repos dominical pour les établissements relevant de la division 47 de la Nomenclature des Activités Françaises « Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles » les dimanches 20 janvier, 27 juin, et les 5, 12 et 19 décembre 2021,
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'octroi de dérogations au repos dominical pour les établissements relevant de la division 45 de la Nomenclature des Activités Françaises « Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles » les dimanches 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre 2021,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par M. CERVANTES.

27 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Parking du Parc des Expositions - Approbation de la convention temporaire d'occupation du domaine public régional avec la Région PACA et la Société Aéroport Avignon Provence. M. Claude TUMMINO, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de de la convention temporaire d'occupation du domaine public régional entre la Région, la Société Aéroport Avignon Provence et la Ville d'Avignon pour le parking du Parc des Expositions,
- **FIXE** le montant de la redevance à 0,2933 €/m² soit 19 136,94 € pour la première année,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

28 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT : Travaux de mise en sécurité et de restauration de la Livrée de Viviers. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les travaux de mise en sécurité et de restauration de la Livrée de Viviers dont le coût prévisionnel s'élève à 590 000 euros hors taxes,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 23, compte 2313, fonction 324,
- **SOLLICITE** des participations financières auprès de nos partenaires institutionnels et notamment auprès de la DRAC,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- ADOPTE -

29 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL - PALAIS DES PAPES : Diagnostic de la Cour d'Honneur du Palais des Papes. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. - **DECIDE** le lancement de l'étude de diagnostic de la Cour d'Honneur du Palais des Papes,

- **SOLLICITE** des participations financières auprès de nos partenaires et notamment auprès de la DRAC,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 20, compte 2031, fonction 324
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- ADOPTE -

30 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL - REMPARTS : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation des travaux d'entretien des remparts d'Avignon. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation des travaux d'entretien des remparts d'Avignon,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 21, compte 2138, fonction 324,
- **SOLLICITE** des participations financières auprès de nos partenaires institutionnels et notamment auprès de la DRAC,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- ADOPTE -

31 - URBANISME - BILANS : Restructuration et revitalisation du centre-ville - Compte-rendu financier - Bilan et plan de trésorerie actualisés au 30 septembre 2020 - Approbation de l'avenant n°6. M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le bilan de l'opération « Restructuration et revitalisation du Centre-Ville » arrêté à 40 266 370 € HT,
- **APPROUVE** le plan de trésorerie des recettes et des dépenses actualisées au 30 septembre 2020,
- **APPROUVE** le tableau des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'année 2019,
- **APPROUVE** la passation de l'avenant n°6 au contrat de concession,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

32 - TECHNOLOGIE INFORMATIQUE COMMUNICATION : Information Géographique - Convention de partenariat avec le Grand Avignon ENEDIS et CRIGE PACA pour l'exploitation d'un fonds de plan de corps de rues simplifié (PCRS) à l'échelle du territoire du Grand Avignon. M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'objet de la convention concernant l'acquisition, la gestion et la mise à jour des données numériques mutualisées de représentation d'un fonds de Plan de Corps de Rues Simplifié (PCRS),
- **ACCEPTE** de régler le montant de 7500 euros HT, tous les trois ans avec comme première année d'effet 2021,
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 011 article 611 (Code Service 5044),
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE -

33 - HABITAT : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU 2020/2025. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** la dépense, chapitre 204, compte 20422,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE** - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER représentée par Mme RIGAULT, M. BORDAT.

34 - DOMAINE : Approbation d'un contrat d'occupation temporaire auprès de la SMINA pour la location d'un entrepôt situé sur le Marché d'Intérêt National d'Avignon. M. Christian ROCCI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le contrat d'occupation temporaire d'un local à usage d'entrepôt d'une superficie de 200 m² sur le Marché d'Intérêt National d'Avignon auprès de la Société d'Économie Mixte du Marché d'Intérêt National représentée par Madame Cécile HELLE en sa qualité de Présidente Directrice Générale,
- **APPROUVE** le montant de la redevance annuelle de 7 218 euros HT auquel il convient d'ajouter le paiement des fluides,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 011, compte 6132, fonction 251,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir y compris de potentiels avenants.

- **ADOpte** -

Avant la présentation de la délibération N°35, M. GONTARD quitte l'Assemblée et ne prend pas part au vote.

35 - VOIRIE : Dénomination de voie - Quartier Sud Rocade : rue "Francoise Benoit". Mme Isabelle LABROT, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'attribuer le nom de « rue Françoise BENOÎT » à la voie ayant pour tenant la rue Joseph de Montgolfier et aboutira à la fin des travaux sur l'avenue de la Croix Rouge.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER représentée par Mme RIGAULT, M. BORDAT.

M. GONTARD rejoint l'assistance avant la présentation de la délibération N°36.

36 - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Avis relatif aux travaux de confortement de l'endiguement CNR situé rive droite de la Durance sur la commune d'Avignon. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **EST FAVORABLE** à la réalisation des travaux de confortement de l'endiguement CNR situé rive droite de la Durance sur la commune d'Avignon.

- **INDIQUE** qu'il n'a pas d'observation particulière à émettre sur le résumé non technique du dossier de demande d'autorisation d'exécution des travaux de confortement de l'endiguement rive droite de la Durance, déposé par la CNR le 24 avril 2019 et complété les 30 avril et 18 août 2020.

- **SOUHAITE** que le SMAVD soit informé de l'avancée des travaux, des conditions effectives de mise en œuvre des protections et du comportement dans le temps du dispositif mis en place.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par M. CERVANTES.

37 - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Adhésion au CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque Inondation). M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** l'adhésion au CEPRI pour un montant annuel de 500 euros,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 011, compte 6281,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

38 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Dispositions relatives au développement de la formation interne, au droit des élus à la formation et au remboursement des frais de mission. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les axes de formation suivants pour le mandat : Maîtrise des fondamentaux de l'action publique locale / Acquisition des connaissances nécessaires à l'exercice des délégations et à l'appartenance aux différentes commissions / Développement de l'efficacité professionnelle,
- **FIXE** les crédits annuels de formation à hauteur de 4% des indemnités de fonction allouées aux élus de la commune,
- **DECIDE** que les élus municipaux pourront bénéficier de leur Droit Individuel à la Formation dès le début du mandat,
- **APPROUVE** les modalités de règlement aux élus municipaux des frais occasionnés par l'exercice du droit à la formation, de mandats spéciaux ou lorsqu'ils sont amenés à se déplacer pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès-qualité et dès lors que la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci et que les déplacements ont été dûment autorisés et les définit comme suit : remboursement forfaitaire dans la limite du montant des indemnités journalières allouées aux fonctionnaires de l'État,
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65 compte 6535 et compte 6532.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

39 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Désignation des représentants de la Ville dans divers organismes. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la nomination dans les organismes mentionnés ci-dessus des personnes désignées dans la présente délibération.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER représentée par Mme RIGAULT, M. BORDAT, M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par M. CERVANTES, Mme PERSIA, Mme BAREL.

40 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Nomination du correspondant défense de la Ville d'Avignon. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DESIGNE** le correspondant défense en la personne de Mme Catherine GAY,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUEAU, Mme MESLIER représentée par Mme RIGAULT, M. BORDAT, Mme PERSIA, Mme BAREL.

41 - SPORTS : Subvention exceptionnelle à l'Association Avignon Le Pontet Rugby. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention annuelle,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65 article 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

xxx

QUESTIONS ORALES

- **M. RUAT fait part de son souhait de présenter la question orale suivante :**

Mme le Maire, Mes Chers Collègues,

La Barthelasse, autre joyau de la Ville d'Avignon, terre agricole de renom, poumon vert de la Ville est malheureusement en train de perdre cette image.

En effet, avec la crise agricole, beaucoup de ces terres se vendent et, malheureusement, la SAFER, organe de régulation pour que ces terres restent à l'agriculture, dépassée par la crise laisse acheter ces terres par d'autres personnes que des agriculteurs qui ne voient dans ces achats qu'un intérêt financier, les découpant pour les louer en jardin dits « familiaux » afin d'en tirer un très grand profit compte tenu du rapport entre le prix d'achat très bas de ces terres et du prix auquel ils louent ces parcelles.

Malheureusement, tout ceci se fait sans cahier des charges entraînant un dérapage de l'occupation avec des regroupements plus que festifs, une circulation de véhicules très importante et une dégradation des voies d'accès où il est, par endroit, bien difficile de circuler avec son véhicule ou de se maintenir sur le goudron.

Alors, Mme le Maire, pour éviter cette dérive, pourquoi ne pas préempter ces terres et en faire de vrais « jardins familiaux » mais avec un cahier des charges bien précis pour que chacun puisse retrouver le bien vivre ensemble.

Je vous remercie.

M. BLUY lui apporte les informations suivantes :

Monsieur Ruat,

Nous sommes évidemment tous conscients que l'île de la Barthelasse est un espace dont la valeur productive, alimentaire et sociétale est extrêmement élevée et nous partageons votre volonté de la préserver. Certains agriculteurs ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, puisque plus de 130 hectares ont été récemment achetés sur l'île pour y faire de l'arboriculture en bio.

Vous regrettez la vente de terres agricoles à de non-agriculteurs et évoquez une défaillance de la SAFER en la matière. Depuis 2003, la Ville et la SAFER travaillent en commun à la préservation des zones naturelles et plus particulièrement des zones agricoles. La SAFER peut acquérir une terre, sous réserve que la commune se soit engagée à l'indemniser, quand il n'y a pas de candidat agriculteur. Pour votre parfaite information, en 2020 la Ville a reçu une information sur 14 transactions concernant l'île de la Barthelasse ; si elle avait dû préempter à chaque fois, cela aurait représenté un montant de 3 640 849€ (hors frais financiers). La maîtrise du foncier est comme vous le voyez difficile.

Nous vous rappelons, par ailleurs, que la Ville s'est fortement engagée pour le maintien et la redynamisation de l'agriculture sur son territoire, cela se traduit notamment par :

- Des engagements forts de préservation du foncier agricole dans les documents d'urbanisme ;
- Les actions menées dans les cantines scolaires pour offrir une alimentation de qualité et locale, avec des partenariats établis à cette fin avec des producteurs locaux ;
- La promotion des circuits courts ;

Concernant la police de l'Urbanisme, le service des Contrôles et Conformités intervient dès qu'une suspicion d'infraction au code de l'Urbanisme est signalée. Plusieurs dossiers sont en cours d'instruction par le procureur de la République.

- **M. BORDAT souhaite présenter une question orale :**

Mme Le Maire,

De nombreux riverains s'interrogent sur le devenir de l'ancien commerce de distribution alimentaire DIA, 169, route de Tarascon.

Depuis la fermeture de cet établissement, son parking est devenu une immense décharge faisant peser un risque sanitaire au voisinage, tant les rats pullulent et les odeurs qui s'en dégagent sont incommodantes par fortes chaleurs. L'état de délabrement du bâtiment est tel qu'il défigure depuis trop longtemps l'entrée de ville, donnant une image ternie de notre belle cité aux touristes qui viennent, dès les beaux jours, nous rendre visite.

Il semblerait que des projets de réhabilitation de ce site soient en cours de programmation. Pourriez-vous nous donner quelques informations sur les éventuels travaux engagés ?

Je vous remercie

Mme LABROT lui apporte les éléments de réponse suivants :

L'emplacement de l'ancien magasin DIA est effectivement un site stratégique à proximité d'un lycée, d'équipement sportifs, de l'hôpital et d'autres équipements structurants d'Avignon. C'est aussi l'entrée de ville depuis les Bouches du Rhône et il se trouve à proximité des projets NPNRU et écoquartier Joly Jean qui sont en cours de réalisation. Bien qu'étant une propriété privée, ce qu'il est important de rappeler, son état de propreté et de salubrité est suivi régulièrement par nos services qui envoient des équipes pour limiter la dégradation des installations, la multiplication des déchets et la prolifération de nuisibles.

Suite aux dernières enquêtes de la Direction de l'Ecologie Urbaine, il a été constaté que les quelques déchets éparpillés sur le site avaient été regroupés et que la nature des déchets restants (principalement des pneus, quelques meubles et déchets inertes), l'état de propreté général du site et la clôture des terrains justifiaient la suspension (au moins temporaire) de la procédure de mise en demeure du propriétaire des lieux. Cette mise en demeure conduirait à la réalisation de travaux par la Ville en l'absence de réaction des propriétaires, ce que nous souhaitons éviter.

Concernant les travaux de réhabilitation de ce terrain et les potentiels projets, la Ville a défini les principes d'aménagement qu'elle souhaite voir se développer sur ce foncier.

Les points qui ressortent de ces réflexions sont les suivants :

- Travailler en cohérence, notamment sur les questions de mobilités douces, avec le projet NPNRU et l'écoquartier Joly Jean, à proximité,
- Etre vigilants à ce que le projet s'intègre bien au quartier (d'un point de vue architectural comme social) tout en veillant à y intégrer de nombreux espaces verts

La réhabilitation et les travaux de ce site ne sont pas encore engagés ni même programmés. A l'heure actuelle, différents projets fonciers sont à l'étude pour ce lieu.

- **Mme RIGAULT, présente la question orale suivante :**

Absence de marché de Noël sur Avignon

Madame le Maire,

Morières-les-Avignon, Le Pontet, Auchan-Nord, Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue, Aix-en-Provence : tout autour de nous fleurissent des marchés de Noël qui font la joie des commerçants et le bonheur des clients venus chercher un peu de magie de Noël, en cette période bien compliquée.

Nombreux sont les Avignonnais, commerçants du centre-ville et touristes habitués à venir passer quelques jours dans la Cité des Papes durant la période de l'Avent, à déplorer qu'Avignon n'ait pas « son » marché de Noël.

Ceux qui ont pu voir, sur votre liste, la présence de l'ancien Président de la Fédération des Commerçants qui se battait – il fut un temps – pour le retour du marché de Noël, comme un signe d'espoir, s'avouent aujourd'hui bien déçus.

Bien que la crise sanitaire ait quelque peu modifié ou compliqué notre vie quotidienne, la Préfecture n'interdit pas ce genre de manifestations dès lors que les règles sanitaires et distanciations sociales sont respectées.

Madame le Maire, quelle raison justifie qu'Avignon n'ait pas de marché de Noël cette année, alors même que nous avons voté, lors du Conseil municipal du 10 octobre dernier, une garantie d'emprunt sollicitée par le nouveau Président de la Fédération des Commerçants pour l'acquisition des chalets de Noël ?

Je vous remercie de bien vouloir nous apporter des éléments de réponse.

M. TUMMINO lui apporte ces éléments de réponse :

Madame Rigault, mes Chers Collègues,

Depuis 2018, La Ville d'Avignon a soutenu la création d'un marché de Noël organisé sous l'égide de la Fédération des Commerçants cours Jean Jaurès face à la cité administrative.

Malheureusement, en 2018, cet évènement avait dû être annulé en raison de la crise des Gilets Jaunes. Celui-ci a pu finalement se tenir en 2019 et a rencontré un franc succès. C'est pour cela que la Fédération des Commerçants, avec le soutien de la Ville, avait décidé de le renouveler en 2020 sur un périmètre nettement agrandi par rapport à 2019 (superficie de 2.400 m²) et une connexion au site de l'Eglise des Célestins. Les 35 chalets avaient d'ailleurs été tous loués à des professionnels locaux.

Outre le soutien administratif et technique apporté à la Fédération dans la mise en œuvre de ce projet, la Ville a décidé d'accorder par délibération du Conseil Municipal d'octobre sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 150.000 € HT souscrit par la Fédération des commerçants pour l'acquisition des 35 chalets.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid, la Fédération des Commerçants, dès le 20 novembre dernier, a estimé qu'il était plus sage d'annuler la tenue du marché de Noël. La Fédération des commerçants a jugé que les consignes sanitaires mais aussi sécuritaires liées au risque attentat étaient devenues trop contraignantes pour tenir dans de bonnes conditions ce marché de Noël. Je m'étonne d'ailleurs, Madame Rigault, que vous posiez cette question aujourd'hui car, dès le 20 novembre, toutes ces explications figuraient dans la presse locale dont je suis sûr que vous êtes une lectrice attentive.

Bien sûr, la Ville regrette cette décision prise par la Fédération des commerçants sachant que, par ailleurs, nous nous sommes battus pour que des animations de Noël soient maintenues dans le respect strict des conditions sanitaires mais également de sécurité qui s'imposent.

La Ville s'est ainsi parée de lumières et propose de nombreuses animations en cette fin d'année pour tous les âges et dans tous les quartiers :

- Patinoires, avec pour la 1^{ère} fois cette année en plus de celle de la Place de l'Horloge, un espace dédié à la glisse à Montfavet (10.000 entrées gratuites ont été distribuées aux enfants des écoles avignonaises)
- Crèche et village des santonniers et des artisans dans l'Eglise des Célestins
- Spectacles féériques diffusés sur grand écran sur différents sites de la Ville d'Avignon
- Déambulations festives les mercredis et samedis
- Ferme aux animaux, petits carrousels
- Car podium musical qui sillonne les quartiers avec le Père Noël qui vient à la rencontre des enfants
- Paysage féérique sur la Place st Didier

Vous le voyez Noël est bien présent à Avignon et ce malgré la crise qui nous frappe ! Et à défaut de marché de Noël, je vous invite tous, plus que jamais, à consommer local et à faire travailler nos commerces de proximité.

XXX

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire - Compte-rendu.

Au titre du 4^{ème} alinéa - article 1, Mme RIGAULT souhaite avoir des renseignements au sujet de 5 décisions relatives à des marchés attribués à diverses sociétés alors qu'une partie des manifestations est annulée.

Au titre du 4^{ème} alinéa – article 4, Mme Rigault souhaite également savoir pourquoi figure la date du 16/01/2019 sur un avenant.

Enfin au titre du 11^{ème} alinéa, Mme RIGAULT souhaite avoir des renseignements sur une décision concernant l'affaire SCI/Préfecture de Vaucluse.

M. RENOUARD réitère sa demande faite au Conseil Municipal du 28 novembre 2020, sur les seuils des procédures des marchés publics supérieurs à 214 000 €.

Mme le Maire, Présidente, renouvelle sa demande auprès des services de la Ville d'apporter des réponses à l'ensemble de ces questions.

xxx

Mme le Maire, Présidente informe l'assemblée de la fin du détachement dans l'emploi fonctionnel du Directeur Général des Services.

Cette décharge de fonction prendra effet au 1^{er} mars 2021, dans le respect des dispositions de l'article 53 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale

La séance est levée à 13H30 par Mme le Maire, Présidente.

xxx

Compte rendu analytique affiché le 23 décembre 2020 -